



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavelier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-unsa.org

Site : www.sections.se-unsa.org/76

Déclaration du SE-Unsa à la CAPD du 22 novembre 2018

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Avant de débiter cette CAPD, nous voulons dans cette instance, commenter les dernières mesures envisagées par le gouvernement.

Les récentes annonces sur la suppression de 1800 postes actent la fin de la priorité accordée à l'Éducation nationale, pourtant préservée depuis 6 ans. C'est donc la vision comptable qui s'impose. Avec un tiers du solde des suppressions de postes de fonctionnaires qui sera pris sur les effectifs de l'Éducation nationale, c'est la question de la faisabilité de plusieurs réformes qui se pose. Si les suppressions annoncées n'impactent pas nous dit-on le 1^{er} degré, en tant qu'organisation syndicale représentant des personnels du 1^{er} et du 2nd nous avons toutes les raisons de nous inquiéter sur l'avenir de notre service public d'éducation dans son ensemble.

Priorité préservée pour l'enseignement primaire nous dit-on également. Nous le jugerons à l'aune des moyens qui seront accordés à notre département et eu égard à la spécificité que nous avons évoquée en CDEN hier soir.

Il en est de même pour les arbitrages en plein été sur 13 recteurs pour 13 régions. Conjugué à l'annonce de 400 suppressions de postes pour les administratifs, ce choix politique accrédite l'idée que les économies d'échelle guident les choix ministériels. Aujourd'hui, au-delà de notre accord sur le fait qu'il faut un interlocuteur éducation nationale au niveau régional, nous ne voyons pas en quoi la réorganisation territoriale dans ce qu'on en connaît pour le moment améliore le système éducatif pour les élèves et pour les personnels. Nous avons dit que la fusion des académies ne devait pas être systématique. D'autres modalités de gouvernance permettant de maintenir les périmètres académiques doivent être envisagées. Nous avons beaucoup d'inquiétudes quant à la gestion harmonisée des personnels au sein de la grande région Normande.

Force est de constater que le gouvernement avance donc au pas de charge, que la politique dans notre Ministère comme dans d'autres est menée tambour battant, en marche forcée. Serons-nous un jour contraints d'avancer au pas de l'oie ? Pourtant la faisabilité d'une réforme, c'est aussi et surtout entendre le terrain. C'est notre rôle de représentants de le redire ici : toute réforme n'a de sens que si l'action publique, les

hommes et femmes du quotidien peuvent la mettre en œuvre. C'est d'autant plus vrai que depuis 16 mois, les annonces tombent une par une, déconnectées les unes des autres, que les chantiers ouverts sont nombreux, la communication permanente. Cette méthode nous interroge autant que les personnels.

Les enseignants sont des professionnels et ont besoin en premier lieu qu'on leur fasse confiance dans leurs choix pédagogiques. Après les multiples séquences ministérielles autour des recommandations pédagogiques, autour du contenu des APC ou encore celui des animations pédagogiques, il est clair que le ministre n'a pas pris le meilleur chemin pour construire avec les enseignants cette école de la confiance qu'il appelle de ses vœux, confiance qu'il n'a toujours pas réussie à gagner.

La confiance ne se décrète pas. Elle se construit sur le chemin du dialogue social.

Citons par exemple le récent épisode calamiteux des évaluations (sujet que nous aborderons en questions diverses).

Comment pouvons-nous avoir confiance en notre ministre quand celui-ci tire lui-même à la radio les conclusions de ces évaluations alors même que les enseignants n'ont pas encore terminé la saisie ô combien fastidieuse des résultats de leurs élèves. Il parle de confiance ? Nous y voyons, nous, une certaine forme d'irrespect voire de mépris.

Citons un autre exemple : celui du statut de l'école et du fonctionnement de sa direction. L'enquête réalisée par Georges Fotinos pour la CASDEN et avec le concours du SE-Unsa sur le moral des directeurs est édifiante. Les résultats de cette enquête soulignent la dégradation des conditions d'exercice des directeurs et la situation anxiogène dans laquelle beaucoup se trouvent. Les directeurs restent motivés par leurs missions mais apparaissent surchargés. C'est un élément supplémentaire montrant l'urgence d'améliorer les conditions d'exercice mais aussi de construire une école avec un cadre juridique spécifique permettant aux personnels de réaliser l'ensemble des missions confiées. Un constat a donc été posé mais pourquoi le ministre s'évertue-t-il une nouvelle fois par voie de presse (c'est désormais un TOC pour lui) à poser aussitôt ses conclusions sur le sujet et précipiter ses directives alors que cette problématique est inscrite au dialogue social du printemps prochain ?

Bien plus que des injonctions descendantes, bien plus que ce management « Top-Down » du nouveau monde, ce qu'attendent les enseignants des écoles c'est bien de se sentir pris en compte dans leurs attentes et leurs aspirations. Ce qu'ils attendent c'est de pouvoir obtenir un temps partiel, une disponibilité, ou un détachement venant répondre à leurs besoins. Ce qu'ils attendent c'est une reconnaissance de leur temps de travail et une amélioration de leurs conditions d'exercice. Ce qu'ils attendent c'est d'avoir accès à une mobilité géographique fluidifiée.

Le SE-Unsa rappelle ainsi son attachement à voir reconnue la professionnalité des enseignants des écoles et à voir enfin leurs aspirations prises en compte. En clair, les enseignants que nous sommes veulent MIEUX VIVRE LEUR METIER.

Enfin, Madame la Directrice Académique, vous présidez aujourd'hui votre dernière CAPD puisque vous ferez valoir vos droits à la retraite à la fin de cette année civile.

Sur ce point, mesurez-vous le privilège que représente pour vous la possibilité de cesser votre activité en cours d'année scolaire ? Droit inaccessible pour le commun des enseignants du premier degré... En effet, alors que notre administration est en mesure de s'organiser pour pallier les congés parentaux ou de maternité par un remplacement prévu quelques mois à l'avance, elle serait bizarrement dans l'incapacité de le faire pour le départ en retraite des PE pourtant, lui aussi, prévu longtemps à l'avance. Il faudra qu'on mette fin à cette bizarrerie (c'est d'ailleurs un mandat du SE-Unsa).

Donc, Madame la Directrice, vous allez nous quitter. Nous vous souhaitons donc comme c'est l'usage une longue, heureuse et paisible retraite au cours de laquelle nous vous invitons à militer pour la défense de notre Ecole Publique. Si vous le souhaitez, le SE-Unsa peut vous trouver une occupation dans l'une des ces associations partenaires de l'école publique qu'elle connaît bien.

A ce propos, nous voulons saluer ici la mémoire de Mr Savajols, Président des PEP 76 récemment disparu et qui vous a précédé dans ce fauteuil d'inspecteur d'académie et avec lequel nos rapports étaient teintés de la même écoute et du même respect. Nous nous associons à la peine de ses proches et toutes les personnes qui ont côtoyé ce grand Homme.

Nous souhaitons également une bonne continuation à Mr Tamène ; IA adjoint, qui est appelé à d'autres fonctions.